

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 février 2023
Date et heure de la séance : 8 février 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29
Nombre de présents : 19
Absents avec procuration : 9
Absent : 1

Présents : Mme Sandrine BONNET - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - M. Pierre MESURE - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : Mme Nastascia ACCOT procuration à Mme Vanessa PASDELOUP - M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Damien BONJEAN procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. José MAGALHAES procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Sylvie PARIS - M. Sébastien MORIN procuration à Mme Christel MARCHENAY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Pierre MESURE.

Absent : M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE

N° 23/02/08/007

OBJET : Avenant n°1 à la Convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (A.D.S.).

Par délibération n°21/12/15/003 en date du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) avec Clermont Auvergne Métropole.

Cette convention, initialement conclue pour une durée d'une année, arrive à échéance au 31 décembre 2022. Il est proposé de la proroger de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023, en termes et coûts identiques et ce, afin de garantir la continuité et la bonne organisation du service.

Compte-tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de suivre l'avis favorable émis par la commission « urbanisme » au cours de sa séance du 31 janvier 2023 et :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols proposé par la Métropole,
- et d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant et tout autre acte permettant sa mise en œuvre.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

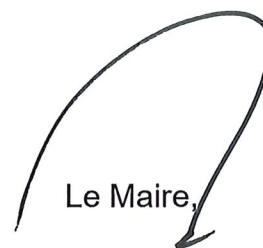
La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **13 FEV. 2023**
Reçu en préfecture le **13 FEV. 2023**

La Directrice Générale des Services,



Caroline SOULIGOUX.